



explication sur la nationalite francaise

Par **umaga75**, le **25/09/2012** à **14:32**

mon cas c que mon pere a eu sa nationalite francaise par declaration d'acquisition souscrite en 1989 art.37-1 du code de nationalite francaise etant son fils ne en 1975 j'ai fait la demande de la nationalite en 2008 au tribunal du chateau des rentiers ils mont repondu en 2010 par un refus vue que la date de naissance de mon pere et celle de celui par le quel j demande la nationalite n'etait pas la meme par ce quil yavait une erreur sur mon acte de naissance sur la date de naissnce de mon pere le 27 sept au lieu du 06 sept j'ai rectifier l'erreur par voie de justice on faisant un recours au ministere de la justice au mois de mars 2011 et j'ai refait in rppele le mois de juin 2012 et j'ai rien reçu ace jour ma question es ce que vraiment j'ai droit al nationalite francaise etant fils d'un francais a ma minorite et merci pour votre aide.